

**ARRETE MUNICIPAL 35/26-PM  
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LA PLACE FRESCOLINI  
POUR LE CONCOURS DE BOULES " LE NOBLE "  
LE LUNDI 25 MAI 2026**

**Nous** Stéphane REVELLO, Maire de CARROS,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R417-10, R325-12 ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;

**Vu** la demande de l'amicale boulistes des plans en date du 20 avril 2026 ;

**Considérant que** pour permettre l'installation en toute sécurité de la manifestation « LE NOBLE » sur la place Louis FRESCOLINI, il y a lieu d'y réglementer le stationnement le samedi 25 mai 2026 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 -** Le stationnement sera interdit sur la **totalité du parking LOUIS FRESCOLINI** :  
Le lundi 25 mai 2026 de 07h00 à 20h00

**ARTICLE 2 -** Une signalisation et des barrières seront mises en place par les Services de MNCA 72h avant.

**ARTICLE 3 -** Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

**ARTICLE 4 -** Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

**ARTICLE 5 -** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire,  
Vice-président métropolitain Nice Côte d'Azur

Stéphane REVELLO

